

**PV du Conseil Municipal
de la commune de Chouday
en date du jeudi 11 avril 2019 à 19 h 00**

Présents: Mrs et Mmes BRANCHEREAU Carole, BARDON Louis-Patrick, BONNEFOY Joëlle, CHARPENTIER Isabelle, RATERO Stéphanie, LE BIHAN Hervé, PERIOT Didier, ROUSSEAU André

Absent : Mr PILLET Stéphane.

Pouvoirs : Mr DIEZ DEL VAL Stéphane a donné pouvoir à Mme BRANCHEREAU Carole, Mr DUBOIS de la SABLONIERE Yann a donné pouvoir à Mr BARDON Louis-Patrick

Convocation du conseil municipal du 05/04/2019

Mr LE BIHAN Hervé est désigné comme **secrétaire de séance**.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Compte- rendu des décisions du Maire
- Vote du compte de gestion 2018 dressé par le receveur municipal
- Vote du compte administratif 2018
- Affectation du résultat d'exploitation 2018
- Vote des taxes communales 2019
- Vote du budget primitif 2019
- Subventions
- Fonds solidarité logement
- Fonds d'aide aux jeunes en difficulté
- Questions diverses : tenue du bureau de vote pour les élections européennes le 26 mai 2019 etc.

Le conseil municipal approuve le dernier procès-verbal à l'unanimité.

1. Compte-rendu des décisions du Maire

Mme le Maire expose que dans le cadre de ses fonctions, elle a procédé aux décisions suivantes :

- Remplacement des luminaires à la salle des fêtes : 2 016,00 € TTC.
- Refonte du site Internet de la commune : 3 000,00 € TTC.
- Achat d'une tondeuse tractée Honda : 1 290 ,00 € TTC

2. Vote du compte de gestion 2018 dressé par le receveur municipal et du compte administratif 2018

Le compte de gestion est identique au compte administratif.

➤ Total charges de fonctionnement :	163 964,53 €
➤ Total recettes de fonctionnement :	210 590,27 €
➤ Résultat de fonctionnement :	46 625,74 €
➤ Total charges d'investissement :	335 193,49 €
➤ Total recettes d'investissement :	50 365,39 €
➤ Résultat d'investissement :	- 284 828,10 €

Résultat de l'exercice 2018 : - **238 202,36 €**

Le compte de gestion 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil, en l'absence de Mme le Maire , approuve à 8 voix pour le compte administratif 2018

Délibérations 2019-séance du 11/04/19 – n°1 et 2

3. Affectation du résultat 2018

Investissement clôture 2017 : **134 553,81 €**

Résultat de l'exercice 2018 : - **284 828,10 €**

Restes à réaliser en dépenses : **44 000,00 €**

Restes à réaliser en recettes : **117 000,00 €**

Excédent de fonctionnement global cumulé 2018 :
221 730,09 €.

La somme de **77 274,29 €** est à affecter au compte 1068 en investissement.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2018.

Délibération 2019-séance du 11/04/19 – n°3

4. Vote des taxes communales 2019

Mme Le Maire expose qu'au vu de l'excédent capitalisé, une augmentation des taxes n'est pas nécessaire.

Les taux votés en 2018 se sont établis de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 6,88 %
- Taxe foncière bâti : 7,03 %
- Taxe foncière non bâti : 15,23 %

Le conseil approuve à l'unanimité, le maintien des taux des taxes communales pour 2019.

Délibération 2019-séance du 11/04/19 – n°4

5. Subventions

Mme le Maire expose que la collectivité est régulièrement sollicitée pour des demandes de subvention.

Le conseil municipal après discussion, approuve à l'unanimité la reconduite des subventions suivantes.

- Ligue contre le cancer : 200 €
- Familles rurales Ségry-Chouday bénéficieront d'une subvention de 500 € pour le club Joie de Vivre seulement.
- Fondation du patrimoine : 55 €.

En ce qui concerne la demande de subvention de la chorale Coup de Cœur, le conseil refuse par 9 voix contre et 1 abstention.

Délibération 2019-séance du 11/04/19 – n°5

6. Vote du budget primitif 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **422 345,09 €** pour la section de fonctionnement
- **451 693,10 €** pour la section d'investissement

Délibération 2019-séance du 11/04/19 – n°6

7. Fonds de solidarité logement 2019

Mme le Maire expose que comme chaque année la commune apporte son soutien au Conseil départemental pour abonder le fonds solidarité logement. Ce fonds a pour mission d'apporter, sous conditions, des aides financières et/ou des mesures d'accompagnement social à des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir.

Le montant est calculé sur la base de 1,66 € par habitant soit 89,92 € pour la commune.

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision.

Délibération 2019-séance du 11/04/19 – n°7

8. Fonds d'aide aux jeunes en difficulté 2019

La Commune est à nouveau sollicitée par le Conseil départemental pour une participation au titre de l'année 2019, sur la base financière de 0,70 euro par jeunes de 18 à 25 ans (7,74), identifiés sur le territoire de la Commune par le dernier recensement INSEE soit 5,42 €.

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision.

Délibération 2019-séance du 11/04/19 – n°8

9. Informations diverses :

- Dans le cadre de l'entretien du réseau d'eau potable, le Syndicat du Cousseron a procédé pour la 2^e année à la suppression des tuyaux de plomb entre le compteur et le branchement d'eau conformément à la loi.

Ainsi l'ensemble de la commune de Chouday est aux normes en vigueur.

- Une étude est en cours pour envisager une illumination de Noël sur la place de la mairie.

Fin de séance à 21h30.